LES CENTRES EXPERTS FONDAMENTAL, UN DISPOSITIF DE SOINS ET DE RECHERCHE

Labellisés par la Fondation FondaMental et hébergés au sein de services hospitaliers, les Centres Experts FondaMental sont spécialisés dans **l'évaluation**, le **diagnostic** et **l'aide à la prise en charge** d'une pathologie psychiatrique spécifique. Construits autour d'équipes pluridisciplinaires, ils utilisent tous les mêmes standards d'évaluation.

Ils sont destinés à faciliter une **prise en charge personnalisée** des patients et permettent le développement de **la recherche clinique**.

CONCRÈTEMENT, LES CENTRES EXPERTS FONDAMENTAL PROPOSENT AUX PATIENTS :

- Des consultations spécialisées pour un **diagnostic**
- Ou un **avis thérapeutique** ;
- L'accès à un **bilan exhaustif** et **systématisé** réalisé en hôpital de jour pour des patients adressés par un médecin généraliste ou un psychiatre ;
- Des soins peu diffusés en pratique courante (psychoéducation, ateliers de gestion du stress, remédiation cognitive, etc.) ;
- La participation à des **projets de recherche clinique** visant à mieux comprendre la pathologie et à développer de nouvelles stratégies thérapeutiques.

OU TROUVER UN CENTRE EXPERT POUR LES TROUBLES BIPOLAIRES ?

- **BESANÇON** (CHRU, Hôpital Jean Minjoz)
- **BORDEAUX** (Centre Hospitalier Charles Perrens)
- **BREST** (CHRU, Hôpital Bohars)
- **CLERMONT-FERRAND** (CHU, Hôpital Gabriel Montpied)
- **COLOMBES** (Hôpital Louis Mourier)
- **CRÉTEIL** (Hôpital Albert Chenevier)
- **GRENOBLE** (CHU de Grenoble)
- **LYON** (Centre Hospitalier Le Vinatier)
- **MARSEILLE** (Hôpital Sainte Marguerite)
- **MONACO** (Centre Hospitalier Princesse Grace)
- **MONTPELLIER** (Hôpital Lapeyronie)
- **NANCY** (Centre Psychothérapique de Nancy)
- **PARIS** (Hôpital Fernand Widal)
- **VERSAILLES** (Hôpital André Mignot)
- **NEUILLY SUR MARNE** (EPS Ville Evrard)
- **TOULOUSE** (CHU Purpan)

LA FONDATION FONDAMENTAL

Créée en 2007 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Fondation FondaMental est une fondation de **coopération scientifique** dédiée à la **lutte contre les maladies psychiatriques**. Son statut lui permet de recevoir des dons et legs ouvrant droit à des réductions d'impôts.

SES MISSIONS

- Améliorer le **dépistage**, le **diagnostic** et la **prise en charge** des patients souffrant de maladies psychiatriques
- Encourager et soutenir la **recherche** en psychiatrie
- **Former** les professionnels de santé et les chercheurs

SON CHAMP D'ACTION

La Fondation FondaMental se concentre sur certaines maladies psychiatriques parmi les plus fréquentes et les plus invalidantes : les **troubles bipolaires**, la **schizophrénie**, **l'autisme** sans déficience intellectuelle, les **dépressions résistantes**, les **TOC résistants** et le **stress post-traumatique**.

SES MEMBRES FONDATEURS

Inserm – Institut national de la santé et de la recherche médicale
Université Paris-Est Créteil Val de Marne – UPEC
Paris Descartes
Assistance Publique Hôpitaux de Paris
UPMC Paris Universitas
CEA

LES RESEAUX DES CENTRES EXPERTS FONDAMENTAL

Il existe aujourd'hui **54** Centres Experts en France et à Monaco organisés en quatre réseaux spécialisés :

- **17** Centres Experts dédiés aux troubles bipolaires
- **13** Centres Experts dédiés à la schizophrénie
- **10** Centres Experts dédiés au TSA
- **14** Centres Experts dédiés à la dépression résistante

La Fondation FondaMental assure auprès des Centres Experts FondaMental l'installation et les mises à jour du dossier médical informatisé. Elle assure aussi le développement de projets de recherche, l'animation et la formation des équipes médicales ainsi que le suivi qualité.

www.fondation-fondamental.org

Hôpitaux Universitaires de Marseille | ap hm

Hôpitaux de Provence
Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône

RÉSEAU DES CENTRES EXPERTS FONDAMENTAL POUR

LES TROUBLES BIPOLAIRES

fondation fondamental

Réseau de coopération scientifique en santé mentale

MARSEILLE

Chefs de Service :
Pr Jean NAUDIN et Pr Michel CERMOLACCE

Responsable d'unité :
Dr Antoine LEFRERE

Pôle de Psychiatrie
Hôpital Sainte Marguerite
Pavillon Solaris
270 bd de Sainte Marguerite
13274 MARSEILLE Cedex 09

04 91 74 61 19

cebp@ap-hm.fr

EN PRATIQUE

PATIENTS CONCERNÉS

Les Centres Experts FondaMental s'adressent à tous les patients qui souffrent de troubles bipolaires **déjà diagnostiqués** mais aussi aux sujets dont le diagnostic est envisagé mais pas encore établi et qui souhaitent bénéficier d'une **confirmation de diagnostic**. Le patient devra être **suffisamment stable**, c'est à dire à distance d'un épisode de dépression ou d'excitation caractérisé.

LES APPORTS DU BILAN CENTRE EXPERT

Il vise à **établir un diagnostic**, à évaluer les caractéristiques du trouble comme les **réponses aux traitements antérieurs** et à rechercher des comorbidités psychiatriques et somatiques. Il peut proposer un bilan neuropsychologique et permet de bénéficier de **recommandations thérapeutiques personnalisées**, en fonction des données les plus récentes de la littérature scientifique.

Il s'agit donc de proposer un « **état des lieux** » complet de la maladie, ce qui permet de définir les **orientations possibles** de la prise en charge thérapeutique, mais aussi de suivre l'évolution de la maladie.

MODALITÉS D'ACCÈS

Le Centre Expert de Marseille reçoit les patients **adressés par leur psychiatre, dans le cadre d'un suivi d'au moins 6 mois**. Les évaluations réalisées au Centre Expert ne se substituent pas au suivi réalisé par le médecin ou psychiatre traitant.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Coordination et consultations : Dr Antoine LEFRERE

Evaluation et consultations : Dr Antoine LEFRERE, Dr Yonathan COHEN, Dr Clémentine DOUSSY, internes en psychiatrie et Diane HAVARD (**infirmière en pratique avancée**).

Evaluation et bilan neuropsychologique : Florence GROPPI, Hélène POLOMENI, Lauriane LESCALIER, Johanna BAURBERG, Katarina GONZALEZ DE SILVA

Infirmières : Isabelle MURACCIOLI **(ARC)**, Adeline SURAY

Secrétaire : Estelle REQUIEM

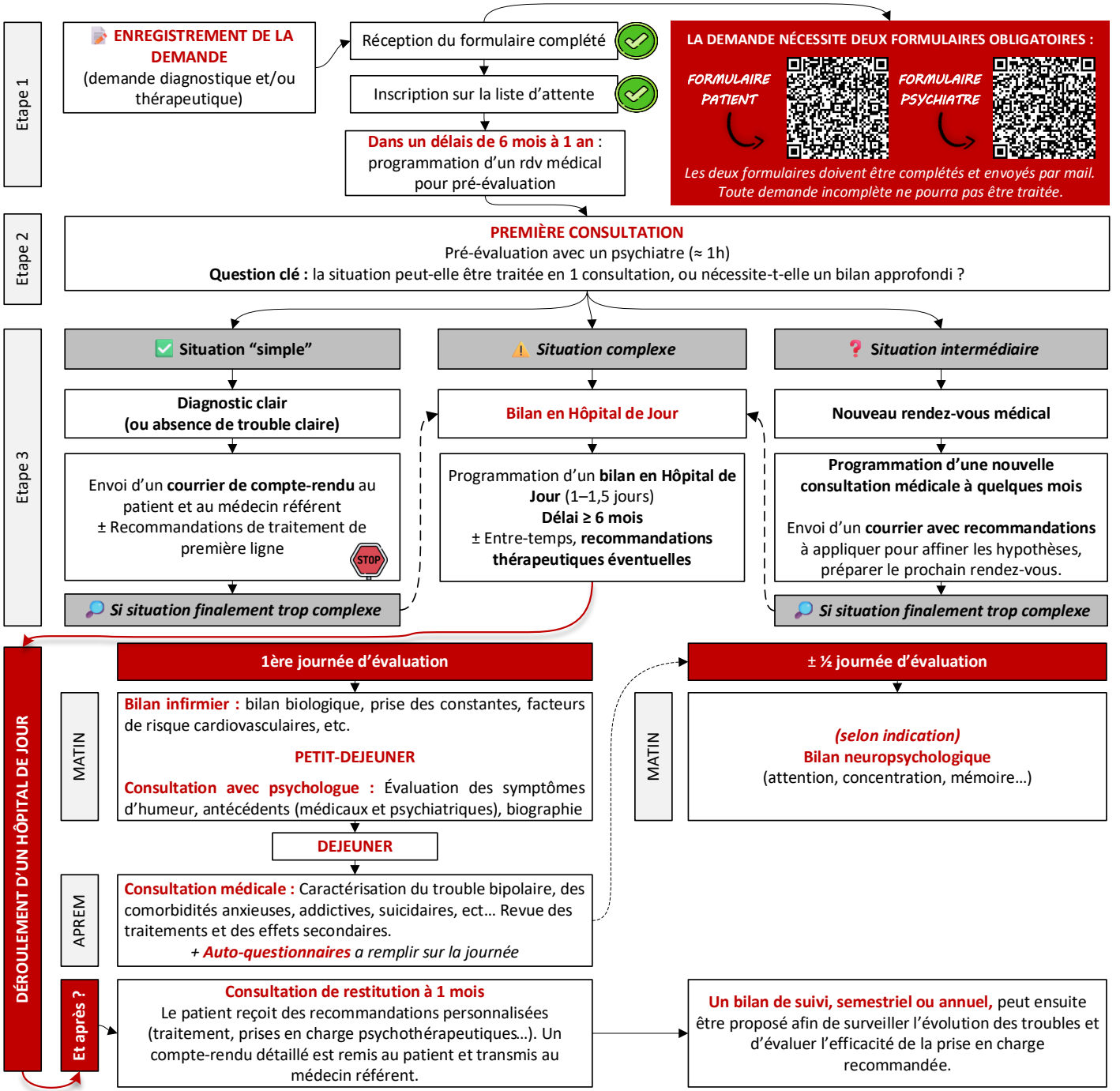

Les **consultations** et la **restitution** du bilan sont des **prestations médicales spécialisées**. Les évaluations sont réalisées dans le cadre d'une prise en charge en **hôpital de jour**. Pour ce type de bilan, les patients doivent (idéalement) disposer d'une prise à 100% (ALD). Dans le cas contraire, une partie des frais sera à **la charge de leur mutuelle** ou à **la charge des patients eux-mêmes**.